

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2021 > 2026



>> version projet <<

Édito



Labellisée Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage depuis 2016, la Communauté d'Agglomération a déjà engagé de nombreuses actions sur la réduction des déchets comme l'organisation de trois défis familles zéro déchet. Pourtant, chaque année, les habitants de l'agglomération produisent encore en moyenne 573 kg par an (déchets ménagers et assimilés). Pour la collectivité, la prévention des déchets est un enjeu d'actualité, il faut réduire les déchets d'au moins 12% pour atteindre l'objectif régional et national. Le Programme local de prévention des déchets s'inscrit dans cette démarche et renforcera les actions déjà mises en œuvre par de nouvelles propositions, toujours selon le principe « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ».

Pour réduire ses déchets et faire des économies, il y a plusieurs solutions et habitudes à adopter autour de la valorisation des ressources vertes du jardin, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du compostage, de la réparation des objets du quotidien... Le plan de prévention est un outil partenarial et une mise en avant des initiatives locales à travers des ateliers d'échanges, une sensibilisation du grand public et une communication adaptée.

Sur le territoire de l'agglomération, le maillage important d'acteurs engagés dans la prévention des déchets est un atout. C'est en impliquant toutes les forces vives du territoire que l'objectif de réduction pourra être atteint.

François Bayrou, Maire de Pau,
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Préambule

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) assure la compétence de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de 31 communes qui composent le territoire. Leur traitement est confié au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets dénommé Valor Béarn. Ce dernier coordonne le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle du Béarn.

La collectivité a bâti sa stratégie suivant les objectifs de la Loi de Transition Énergétique :

- Réduire chaque année les déchets ménagers et assimilés de 12 kg par habitant d'ici 2026 ;
- Créer progressivement au niveau des habitants une culture du compostage et du recyclage permettant d'atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% pour 2020 et 65% pour 2025 ;
- Réduire le niveau de stockage à 3% des déchets ménagers et assimilés collectés ;
- Développer des programmes innovants en s'appuyant sur le partenariat entre acteurs publics et privés autour du développement de l'économie circulaire pour de nouvelles activités de réutilisation, de recyclage et de la valorisation énergétique.

Pour cela, la CAPBP a lancé début 2018 une réflexion pour construire un nouveau modèle de gestion des déchets afin de mener une politique cohérente à l'échelle des 31 communes de son territoire en tenant compte de sa diversité.

La CAPBP est un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur la période 2016-2019. La politique de réduction des déchets du territoire est ambitieuse et se poursuit à travers le programme d'actions « PLPDMA 2021-2026 ». La collectivité a également obtenu pour son action le label Territoire Engagé pour l'Économie Circulaire en 2020.

Sommaire

1 La prévention des déchets au sein de la CAPBP

- a Qu'est-ce que la prévention des déchets ?4
- b Le cadre réglementaire5
- c La commission consultative d'élaboration et de suivi5
- d Le diagnostic territorial et la production de déchets 5-6
- e Les actions du Territoire ZDZG 7-8

2 L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets

- a La démarche participative d'élaboration du plan 9-11
- b Le calendrier de mise en œuvre 12
- c L'équipe projet du programme local de prévention des déchets 12

3 Les actions du PLPDMA

- a Présentation des axes prioritaires 13-14
- b Les objectifs et indicateurs d'évaluation 15
- c La communication et la consultation obligatoire 15
- d Les fiches actions 16

Annexes : fiches actions



1. La prévention des déchets au sein de la CAPBP

a. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



b. Le cadre réglementaire

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement.

Il consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 s'articule autour de grands axes :

- Réduire les déchets et sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer le consommateur ;
- Agir contre le gaspillage ;
- Mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 : **-15% de déchets ménagers par habitant et -5% de déchets d'activités économiques.**

La loi pose également un objectif de 100% de plastique recyclé d'ici 2025 ainsi que la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage de ces emballages sont fixés par décret pour la période 2021-2025, puis tous les cinq ans jusqu'en 2040.

c. La commission consultative d'élaboration et de suivi

La Commission Consultative d'Élaboration et de suivi du PLPDMA, conformément au décret du 10 juin 2015 est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Elle donne son avis sur le projet, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors de la remise du bilan annuel.

Elle est constituée à l'échelle de Valor Béarn qui porte le PLPDMA de ses cinq collectivités adhérentes. Elle est composée de différents collègues :

- Valor Béarn et ses collectivités adhérentes ;
- État et organismes publics ;
- Organisations professionnelles concernées ;
- Autres collectivités.

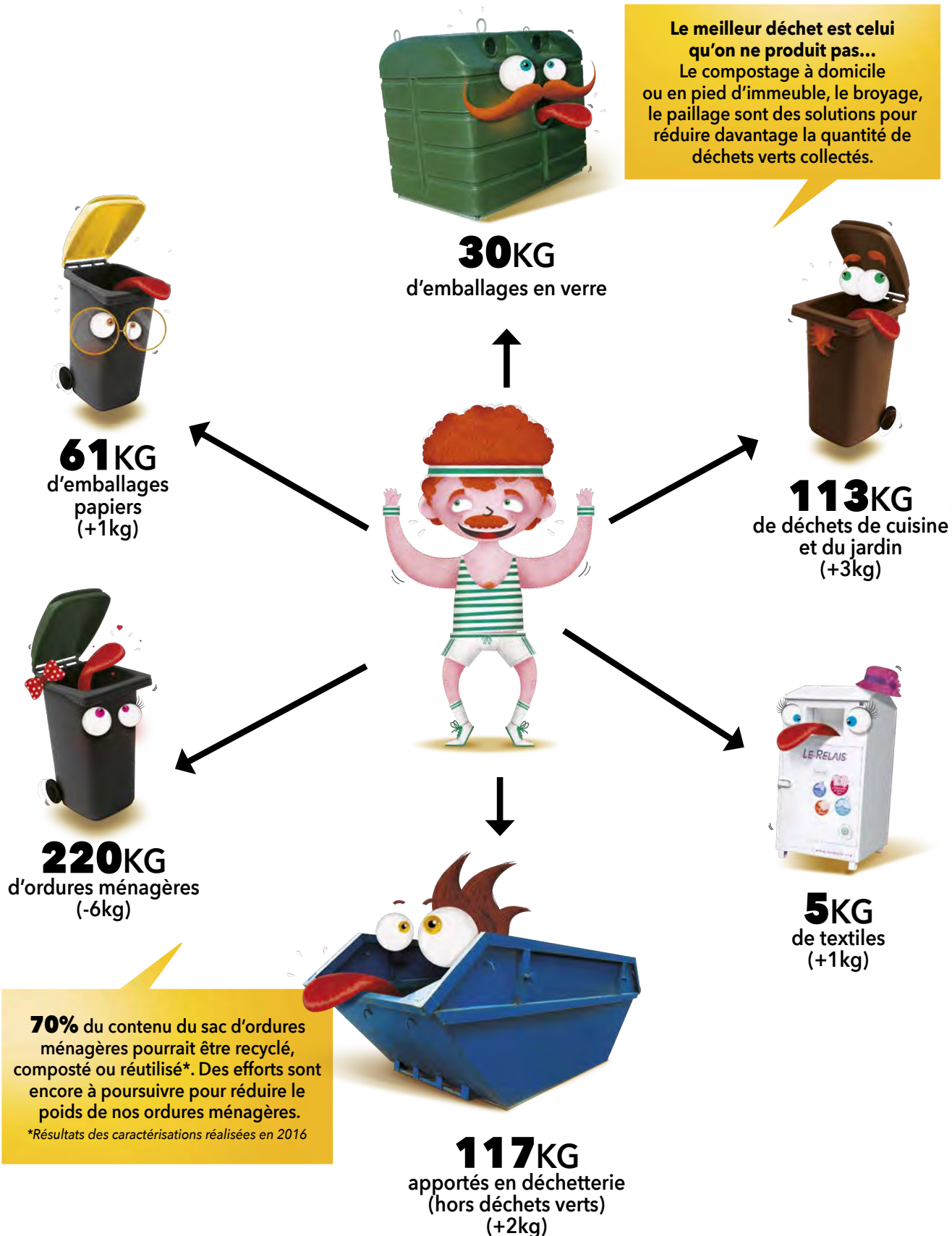
d. Le diagnostic territorial et la production de déchets

La collectivité :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées compte 31 communes et 161 871 habitants. Elle s'est agrandie lors de la fusion de 3 intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 dont 76 275 habitants pour sa ville-centre, Pau. Ainsi 40% de la population réside dans une maison et 60% en habitat collectif.

En 2019, 93142 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits par les habitants et une partie des professionnels collectés par la collectivité dont 18363 tonnes de déchets verts.

La production de déchets moyenne d'un habitant en 2019 :



e. Les actions du Territoire ZDZG

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a bénéficié du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de l'ADEME de 2016 à 2019. De nombreuses actions de prévention des déchets et d'économie circulaire ont été poursuivies ou amorcées : compostage, kiosques à dons solidaires, éco-pôle des matériaux, prêt de broyeurs, défi zéro déchet...

En 2019, année de référence du Programme Local de Prévention des Déchets :

- ✔ **12 000** foyers individuels compostent ;
 - ✔ **38** sites de compostage fonctionnent en pied d'immeuble ainsi que **13** sites de quartier ;
 - ✔ **20** sites de compostage sont en service dans des établissements variés (EPHAD, centres de loisirs, associations...);
 - ✔ **18** sites de compostage sont installés en établissement scolaire (maternelle au lycée)
 - ✔ **Voisins de compost**, un site web dédié au compostage collectif initié en 2019 grâce à l'incubateur de projet Beta.gouv permet de regrouper toutes les informations utiles à ceux qui souhaitent se lancer dans le compostage ;
 - ✔ **7** ateliers gratuits jardin zéro déchet : **57** participants (Natura Valor de Valor Béarn) ;
 - ✔ **12** kiosques solidaires et **190** bornes à vêtements sont déployés sur le territoire ;
 - ✔ **582** personnes sont formées à l'utilisation de broyeurs électriques prêtés par la collectivité et **409** foyers l'ont emprunté depuis novembre 2019 ;
- ✔ **147** interventions de broyage solidaire ont été réalisées chez les personnes âgées de plus de 70 ans, des bénéficiaires des minimas sociaux ou des personnes en situation de handicap ;
- ✔ **3** éditions du défi familles zéro déchet ont déjà été organisées par l'Agglomération :
-35 % Ordures Ménagères et Assimilés (total 180 foyers) ;
 - ✔ **+ 30%** des foyers ont apposé un autocollant stop pub sur leurs boîtes aux lettres ;
 - ✔ **Participation aux semaines européennes** : développement durable et réduction des déchets avec les associations Ecocène et Avenir Zéro Déchet ;
 - ✔ **Sensibilisation conjointe** avec les associations locales de commerçants "zéro déchet" acceptant les contenants lavables ;
 - ✔ **200** vélos récupérés dans l'une des déchetteries en partenariat avec l'association Atelier Vélo Participatif et Solidaire.

Une plateforme collaborative et ludique pour encourager le compostage collectif.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et Beta.gouv.fr, l'incubateur de services numériques de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), se sont associés au sein d'une startup d'Etat pour développer une plateforme visant à favoriser le compostage collectif :

« **Voisins de Compost** », accessible à l'adresse <https://voisinsdecompost.agglo-pau.fr/> ou via www.pau.fr.

Diminuer d'un tiers le volume de la poubelle à ordures ménagères en incitant les habitants à composter, telle est la volonté de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, qui met gratuitement à disposition des habitants des composteurs depuis plusieurs années.



Une dynamique locale liée au zéro déchet autour du compostage, broyage, jardinage, réparation, apprendre à faire soi-même, déjà à l'œuvre sur le territoire.

La présence sur le territoire de nombreux acteurs impliqués dans toutes les facettes de la prévention des déchets est une vraie richesse :

La Maison du Jardinier Ville et CAPBP, Atelier Vélo Participatif et Solidaire (association), Ecocène, Avenir Zéro Déchet (association - groupe local Zéro Waste France), Le potager du futur (association), Atelier Création (auto entrepreneuriat), Epicerie Vrac & Go, Centre Social de Mazères Lezons, MJC du Laü, MJC des Fleurs, MJC Berlioz, Compagnons bâtisseurs de Nouvelle Aquitaine, La Carotte Sauvage, No Mad Kitchen (association), Centre social La Pépinière, Centre social L'Escale, Repair Café chez PauPart, Ma box au naturel, Shanti zuni, Articulture (association), Ateliers Hybride, La Kabane d'Idron, Les Fioretti, CCSTI Science Odyssée Pau...

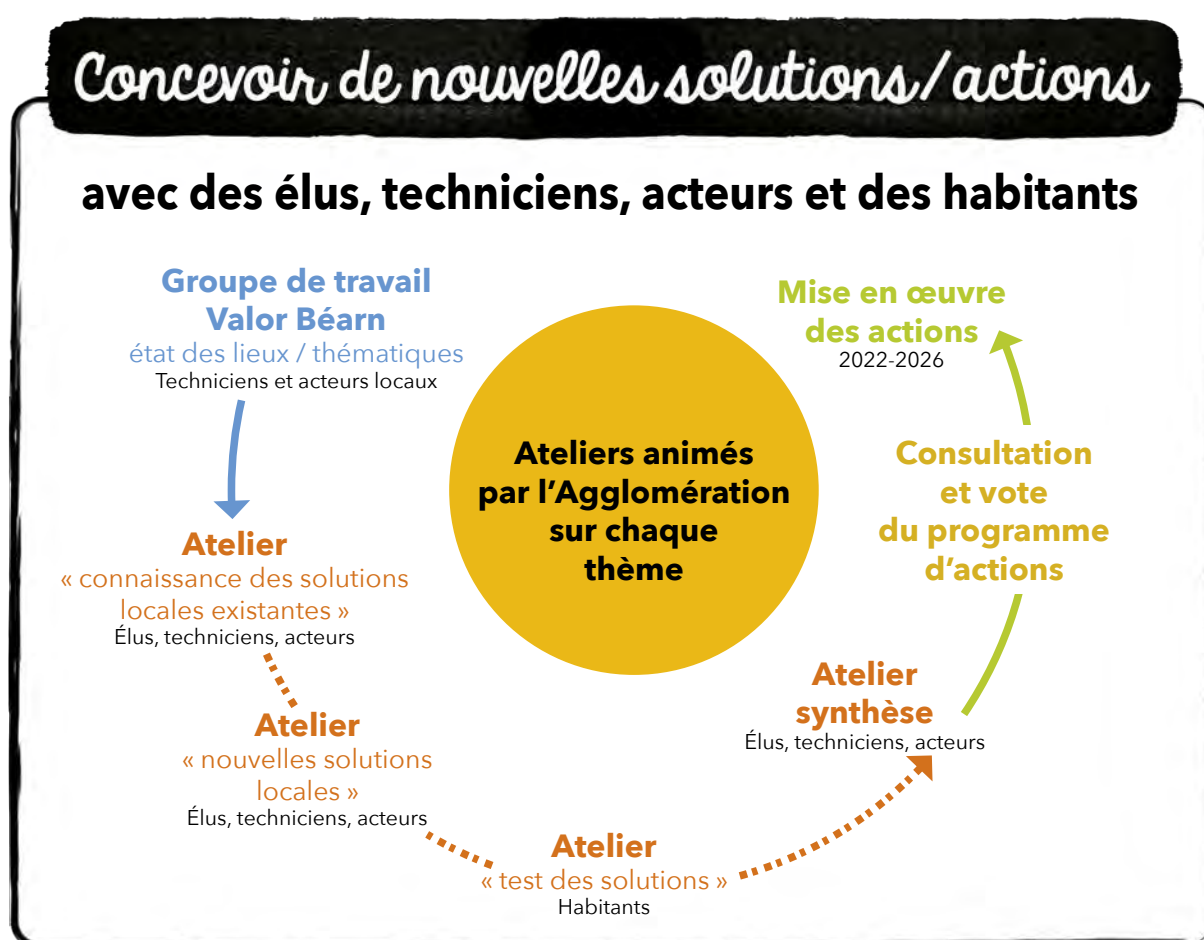


2. L'élaboration du Programme Local de Prévention des déchets

a. La démarche participative d'élaboration du plan :

Le syndicat de traitement des déchets Valor Béarn accompagne ses cinq collectivités membres dans l'élaboration de leur programme local de prévention des déchets. Valor Béarn a ainsi proposé de janvier à mai 2021, des ateliers thématiques où les acteurs locaux ont pu témoigner de leurs actions auprès des techniciens des collectivités.

La Direction Développement Durable et Déchets de la Communauté d'Agglomération a également associé à son niveau, les élus, les acteurs locaux et enfin des panels d'habitants pour élaborer les futures actions de prévention des déchets de 2022 à 2026.



Dans le contexte de crise sanitaire, les élus de la conférence environnement de la collectivité ont suivi en novembre 2020 en visioconférence, une présentation des enjeux, des objectifs et axes thématiques du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés pour la période 2021-2026. Ils ont été invités à participer aux groupes de travail thématiques sur la base du volontariat. 15 élus ont ainsi contribué aux ateliers organisés en visioconférence de janvier à avril 2021 puis en présentiel à partir du mois de juin :

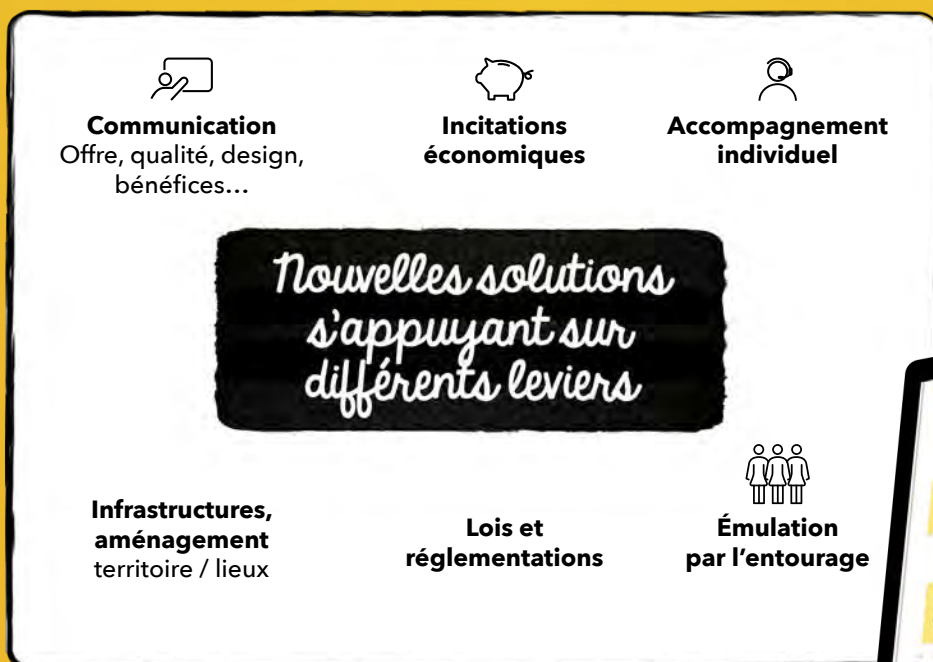
- Valoriser les ressources vertes du jardin ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Allonger la durée de vie des produits ;
- Hygiène, santé, bien-être zéro déchet.



Lors de ces ateliers, les élus et acteurs locaux conviés ont pu échanger, discuter et faire part de leurs expériences dans les quatre thématiques tout en découvrant des exemples concrets sur d'autres territoires à travers des vidéos. Les participants ont défini de nouvelles pistes d'actions en se basant sur la vidéo des changements de comportements proposée par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME). Il s'agit de tenir compte des apports des sciences psychosociales pour faire évoluer les pratiques en matière de réduction des déchets.



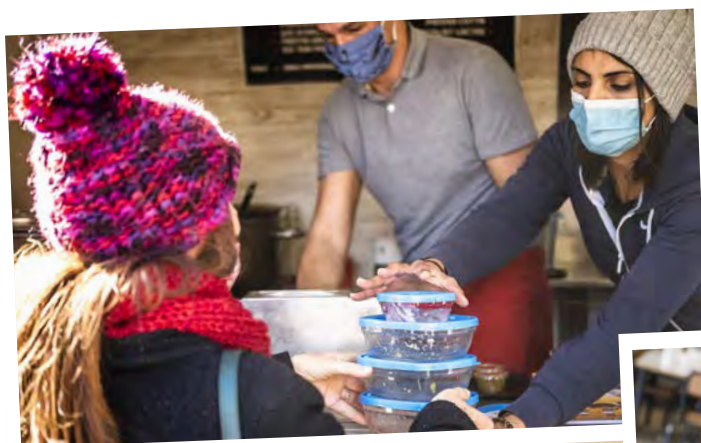
Exemple d'outil utilisé lors de l'atelier en visioconférence sur la thématique « **Gaspillage alimentaire : comment inciter les familles, le grand public à moins gaspiller ?** »



Une vidéo de l'ADEME a permis d'élaborer le schéma ci-dessus. Les élus et acteurs locaux ont pu proposer des idées sous forme de post-it virtuels grâce aux outils numériques.

Les nouvelles idées d'actions ont été testées auprès d'habitants à différents moments et lieux suivant les thématiques :

- ✔ **102** habitants interrogés dans les déchetteries et les jardineries et une enquête auprès des 31 communes de l'agglomération ;
- ✔ **8** habitants lors d'un atelier test de concept le 27 juillet 2021 : doggy/gourmet bag dans les restaurants ;
- ✔ **61** parents d'élèves fréquentant les cantines enquêtés durant l'été 2021 sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire ;
- ✔ **40** personnes enquêtées dans 3 déchetteries sur le réemploi et la réparation des produits ;
- ✔ **11** foyers lors d'un atelier test de concept de location de couches lavables et promotion des protections périodiques lavables le 14 septembre 2021.



b. Le calendrier de mise en œuvre :

ÉTAPES	INSTANCES ET DATES
Présentation du projet d'élaboration du programme local de prévention des déchets	Conférence environnement Novembre 2020
Ateliers de travail thématiques	En visioconférence et en présentiel Janvier à juin 2021
Test des idées d'actions auprès des publics cibles	Juillet à septembre 2021
Validation des orientations par les élus	Conférence environnement 21 septembre 2021
Elaboration des actions 2022-2026	Direction développement durable et acteurs locaux
Consultation obligatoire du public	Du 23 novembre au 14 décembre Réunion publique le 23 novembre 2021 et site internet Pau.fr
Synthèse de la consultation publique	Décembre 2021
Avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi	Valor Béarn 14 décembre 2021
Adoption du plan zéro déchet zéro gaspi	Conseil communautaire Février 2022

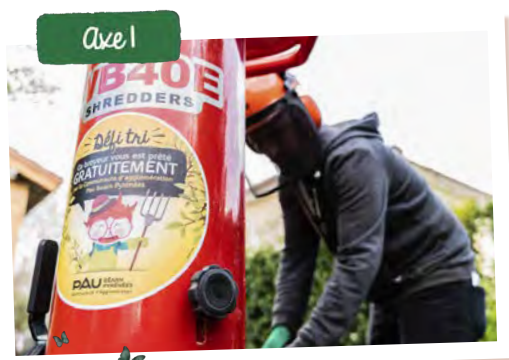
c. L'équipe projet du programme local de prévention des déchets :

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉCHETS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
1 animatrice réduction des déchets	100 %
1 chargé de mission économie circulaire	50 %
1 cheffe de service sensibilisation au tri et à la prévention des déchets	25 %
1 maître-composteur depuis août 2021	100 %
2 éco-ambassadeurs : guides composteurs	2*50 %
1 éco ambassadrice prévention déchet	1*25 %
TOTAL	4

3. Les actions du PLPDMA

a. Présentation des axes prioritaires

A la suite des ateliers réalisés avec les élus, les acteurs locaux et les habitants, 5 axes sont formalisés et constituent la colonne vertébrale du PLPDMA : 4 axes sur des thématiques prioritaires et un axe transversal autour des changements de comportement.



Ressources vertes du jardin

Les ressources vertes sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts (tontes de pelouse, branches...). La Communauté d'Agglomération collecte chaque année près de 20 000 tonnes de déchets verts à travers le bac marron et les déchetteries. Les déchets verts peuvent être valorisés au jardin en faisant du paillage, du broyage ou du compostage. Une enquête a permis d'identifier que 30% des habitants se déclarent déjà sensibilisés à la réutilisation des déchets verts

comme ressources pour le jardin. Ces dernières années, la Maison du Jardinier au domaine de Sers à Pau ainsi que Valor Béarn en partenariat avec l'Agglomération ont organisé régulièrement des formations gratuites au jardinage zéro déchet.

Plusieurs actions déjà engagées par la Communauté d'Agglomération seront amplifiées comme le prêt de broyeur aux particuliers, le développement du compostage individuel et collectif dans les résidences. Cet axe vise également à développer de nouveaux services, la création de plateformes de récupération de broyat et à accentuer la sensibilisation et la formation des habitants.



Anti-gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente 150 kg par habitant et par an.

Le gaspillage est présent tout au long de la chaîne alimentaire : production, transformation, distribution et consommation.

A la maison, cela représente 30 kg par habitant et par an, dont 7 kg de denrées alimentaires non consommées et encore emballées.



La Communauté d'Agglomération est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le gaspillage alimentaire via la restauration scolaire. Chaque année, des volontaires en service civique accompagnent les écoles avec la mise en place de pesées pour mesurer le gaspillage et la formation du personnel pour limiter les sources du gaspillage.

Cet axe a pour enjeu de développer des partenariats et promouvoir les initiatives locales, comme celles des acteurs qui proposent des ateliers de cuisine anti-gaspillage auprès du grand public ou les initiatives zéro déchet des commerces et supermarchés (offres d'invendus à prix réduit, achats en vrac ou consignés...).

Axe 3



Allonger la durée de vie des produits

117 kg de déchets, par habitant et par an, sont apportés en déchetterie (produits électroniques, meubles...). Grâce à la valorisation et la réparation, au niveau des habitants et des professionnels, certains d'entre eux pourraient être évités. Sur le territoire, il existe près de 388 artisans réparateurs sur l'agglomération et plus de 2000 sur le département des Pyrénées Atlantiques.

Le tissu associatif et professionnel propose des alternatives pour allonger la durée de vie des produits comme la création d'ateliers d'aide à la réparation, le don d'objets pour le réemploi ou encore l'achat d'objets dans des structures d'insertion spécialisées dans la vente de produits de seconde main proposant un service après-vente. Cet axe vise la promotion des actions mises en place, l'information et l'orientation des habitants vers les filières de réparation et de réemploi, et le renforcement du rôle des déchetteries comme lieu de réemploi.

Axe 4



Santé hygiène et bien être zéro déchet

Les accessoires jetables qui servent à l'hygiène du corps, de l'hygiène intime et de la maison représentent 30 kg par habitant et par an dont 17 kg correspondant aux couches, protections périodiques, cotons, lingettes.

Au-delà de l'enjeu environnemental, les produits d'hygiène jetables sont composés de produits toxiques qui peuvent nuire à la santé. De plus, les produits ménagers classiques contribuent à polluer l'air intérieur, de 5 à 7 fois plus que l'air extérieur.

En outre, l'utilisation d'alternatives lavables permet aux foyers de réaliser des économies financières.

Au niveau local, quelques associations et professionnels sont engagés avec la promotion et la vente de couches lavables et de protections périodiques lavables. Cet axe va permettre d'informer et de proposer des alternatives saines et sans déchet aux habitants et professionnels (service à domicile...)



Axe 5



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

Cet axe transversal regroupe toutes les actions de sensibilisation, de communication qui vont induire des changements de comportement chez les usagers, les professionnels, les associations du territoire.

Une part importante sera consacrée à la sensibilisation des usagers avec la mise en place d'ateliers d'échanges afin de mettre en relation des usagers et des professionnels autour d'une même problématique. Lors des ateliers avec les habitants, une des actions qui est ressortie comme prioritaire est la mise en place de moments d'échanges pour avancer sur une nouvelle habitude et débloquer certains freins. L'organisation de temps forts collectifs s'inscrit dans cet axe afin de promouvoir des initiatives et de sensibiliser le plus de personnes possibles.

b. Les objectifs et évaluation

Grâce au plan de prévention et à la mise en œuvre des actions, la diminution des déchets est estimée à :

- ✔ **750 tonnes de déchets de jardin et de cuisine ;**
- ✔ **150 tonnes d'équipements loisirs, bricolage, multimédia ;**
- ✔ **70 tonnes de gaspillage alimentaire ;**
- ✔ **30 tonnes de textiles sanitaires jetables.**

**Soit une diminution
de 1 000 tonnes**

Les mesures nationales permettront d'amplifier la réduction locale des déchets par des effets indirects (par exemple : le programme national de prévention des déchets 2021-2027).

Le plan d'actions est mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération et par tous les acteurs du territoire : les élus, les habitants, les professionnels, les associations, les établissements scolaires... La production de déchets est partagée par l'ensemble des acteurs, c'est donc ensemble que nous pouvons réduire les déchets.

La Communauté d'Agglomération est également engagée dans différents plans et contrats dont les actions sont transversales :

- Plan Action Climat Territorial ;
- Contrat de Transition Ecologique 2020 ;
- Label Economie Circulaire depuis 2021 ;
- Plan anti-solitude de la Ville de Pau ;
- Neutralité carbone ;
- Plan biodiversité ;
- Contrat local de santé...

Le programme local de prévention des déchets sera évalué chaque année en associant l'ensemble des partenaires. Des indicateurs d'impact et de réalisation sont formalisés dans les fiches actions et vont permettre de faire un état d'avancement du PLPDMA.

c. La communication et la consultation obligatoire

Dans le cadre de l'élaboration du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés, une consultation de 21 jours minimum est obligatoire.

La consultation grand public est organisée entre le 23 novembre et le 14 décembre 2021. Une soirée de lancement est organisée le 23 novembre 2021 avec l'invitation d'acteurs locaux autour de 3 tables rondes.



Une communication engageante sera réalisée tout au long de l'année sur différents supports de communication pour toucher les usagers et les acteurs engagés dans la réduction des déchets. Cette communication renforcera le plan de communication initial de la communauté d'agglomération développé autour du tri des déchets.

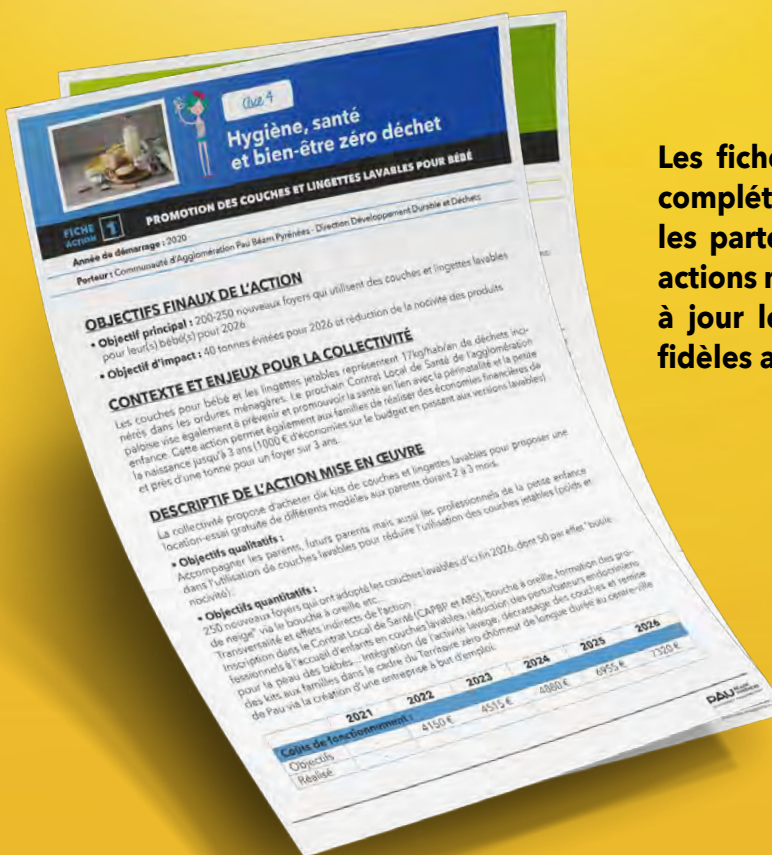
Plusieurs canaux de communication sont utilisés :

- Supports papier : affiches, flyers, plaquettes ;
- Supports numériques : relais sur les réseaux sociaux, vidéos... ;
- Actions de terrain : ateliers « faire soi-même », stands, permanences en pied d'immeuble, festival zéro déchet...

d. Les fiches actions

Le détail des actions est à retrouver dans les fiches actions, annexées à ce support, qui comprennent les informations suivantes :

- Objectifs de l'action ;
- Description et contexte ;
- Le budget ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Evaluation qualitative et quantitative.



Les fiches actions sont des documents de référence, complétées par la Communauté d'Agglomération et les partenaires associés. Chaque année, un bilan des actions menées sera réalisé, ce qui permettra de mettre à jour les fiches actions pour qu'elles soient le plus fidèles au contexte local.

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction Développement Durable et Déchets

39 avenue Larribau 64000 Pau
05 59 14 64 30 • collecte@agglo-pau.fr
www.pau.fr



Axe 1

Ressources vertes du jardin

PLANNING DE L'ACTION :

- **2022** : concertation avec les communes et les partenaires pour déterminer les implications possibles de chacun
- **Printemps 2022** : pérennisation service broyage solidaire, prêt de broyeurs, expérimentation d'opérations événementielles de broyage dans les villages
- **2022 à 2026** : déploiement et promotion des dispositifs

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0		0		0
Réalisé	-	0	0	0	0	0
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de formation /an						
Objectifs	-	20	20	20	20	20
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de foyers utilisateurs des services						
Objectif	-	300	400	600	800	1000
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	30	40	60	80	100
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	100	100	100	100	100
Réalisé	-					



Axe 5 Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	En fonction des projets	En fonction des projets	En fonction des projets	En fonction des projets	En fonction des projets
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de porteurs de projet accompagnés chaque année						
Objectifs	-	5	5	5	5	5
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de personnes impactées par les projets retenus chaque années						
Objectifs	-					
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Réalisé	-					



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

FICHE ACTION

4

FESTIVAL « ZERO DECHET ET CONSOMMATION RESPONSABLE » ET ANIMATION D'ATELIERS D'ECHANGES AVEC LES HABITANTS

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : Valoriser les initiatives locales en matière de prévention, de réduction et de valorisation des déchets.
- **Objectif d'impact** : Amorcer des changements de comportement (à titre individuel et collectif)

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

Lors de l'élaboration du programme local de prévention des déchets et en particulier lors des « ateliers test », chaque participant ont fait part d'un besoin de temps d'échanges pour favoriser et inciter le passage à l'action. Pour chaque thématique de la prévention, des ateliers d'échanges d'expériences seront organisés afin de regrouper les usagers autour d'une même problématique. Pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes et pour valoriser les initiatives locales (associatives, citoyennes, professionnelles), un temps fort sera organisé à l'échelle de l'agglomération sous la forme d'un événement grand public sur plusieurs jours.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

L'organisation de temps conviviaux fera l'objet d'une programmation annuelle à travers des ateliers d'échanges de bonnes pratiques à destination des habitants autour des actions de prévention (ex : auto-réparation, couches lavables, protections féminines, jardin zéro déchet...). Un festival autour des thématiques « zéro déchet, zéro gaspillage, prévention des déchets » sera le temps fort de l'année et rassemblera les acteurs déjà engagés sur le territoire et permettra d'informer les usagers sur les alternatives de la prévention des déchets et de favoriser le passage à l'action.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

- Favoriser le passage à l'action
- Promotion des actions engagées sur le territoire
- Sensibiliser et informer les habitants des alternatives au tout jetable
- Mettre en relation des habitants et/ou des professionnels sur un même thème

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- Organisation d'un festival tous les 2 ans
- Organisation d'un atelier d'échanges de bonnes pratiques par trimestre soit 4 par an

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION:

Changement de comportement en matière de consommation responsable et de prévention des déchets.

